

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2025

SOMMAIRE

- | | |
|-------------------------------|-------|
| 1. MOT DU COMITÉ | p. 3 |
| 2. L'ADAP EN BREF | p. 5 |
| 3. PROJETS EN TANZANIE | p. 7 |
| 4. ÉTATS FINANCIERS | p. 31 |
| 5. REMERCIEMENTS | p. 37 |



LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

Approuvée lors de l'Assemblée Générale du 24.06.2025

Président

Claude Fischer

claud.fischer@adap.ch

Trésorière

Lucy Novovitch

lucy.novovitch@adap.ch

Vice-président

Jean-Félix Savary

savary@adap.ch

Responsable
commission communication

Nathalie Rochat

nathalie.rochat@adap.ch

Responsable
commission recherche

Lucas Villard

lucas.villard@adap.ch

Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève
info@adap.ch, www.adap.ch
+41 (0) 22 320 76 75
CCP: 17-212756-1

**FEDERATION
GENEVOISE
DE COOPERATION**
Mettons le monde en mouvement



L'ADAP

Fondée en 1997, l'ADAP est une ONG suisse basée à Genève. Fruit d'une réflexion critique sur les politiques de conservation de l'environnement et de gestion des ressources naturelles en Afrique, l'ADAP entend aider les communautés à faire de la protection de l'environnement un facteur de développement. L'ADAP est membre de la Fédération Genevoise de Coopération (FGC) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

MOT DU COMITÉ

Chers membres,
Chers partenaires,
Chers amis,

Imaginez-vous au cœur de la réserve de Mlele, en Tanzanie, au moment où le soleil décline sur la forêt du Miombo. Dans le silence de la brousse, un mouvement furtif déclenche un capteur infrarouge : « clic ». Ce son, c'est celui d'un de nos pièges photographiques, qui s'est répété 937'506 fois entre octobre 2023 et juin 2025. Ce volume colossal d'images ainsi récoltées a révélé la présence de 50 espèces animales, dont sept figurent sur la liste rouge de l'UICN (espèces menacées au niveau mondial), comme la girafe, l'hippopotame, l'éléphant, le lion, le lycaon ou le pangolin de Temminck. Chaque « clic » est une preuve factuelle de la richesse de l'écosystème du Miombo, dans la région où l'ADAP s'engage.

Mais derrière ces clichés se dessine une dimension humaine tout aussi tangible. Pour l'ADAP, la conservation se conçoit depuis toujours aux côtés des communautés locales. En 2025, cet engagement a abouti à une avancée majeure : 700 familles paysannes détiennent désormais entre leurs mains un certificat de droit coutumier d'occupation. Ce document, véritable titre de propriété, leur offre enfin la sécurité foncière nécessaire pour protéger leurs terres et bâtir un avenir serein pour les générations futures.

Notre engagement s'est traduit aussi par le lancement d'un Forum national du champignon à Tabora et par l'autonomie de la coopérative api-



cole Nyuki Mlele qui transforment les ressources de la forêt en moteurs de développement pour les femmes et les jeunes.

L'année 2025 n'a pourtant pas été un long fleuve tranquille. Nous avons fait face à des entraves majeures à notre stratégie et à notre budget: d'une part, le refus soudain du Service des forêts tanzanien (TFS) de poursuivre la gestion conjointe des forêts (JFM), bloquant un axe central de notre action depuis plusieurs années. Et d'autre part, l'arrêt des financements de l'USAID, nous imposant un retrait du district de Chunya. Plutôt que de renoncer, nos équipes ont su rebondir en réorientant leurs efforts vers Mwenge et Mkola ; cette nouvelle stratégie de réserves villageoises a permis de préserver 100 km² de corridors vitaux pour la faune.

Ces défis ont mis en lumière une vérité structurelle : la gestion de missions complexes par un trop petit nombre de collaborateurs a atteint un seuil critique, rendant notre modèle actuel vulnérable et imposant une évolution de notre structure pour garantir sa survie.

Pour pérenniser notre impact et répondre aux exigences du terrain avec rigueur, nous avons initié une démarche de développement organisationnel. L'objectif est de professionnaliser l'ADAP pour stabiliser sa gouvernance et sécuriser son avenir.

En tournant ces pages, vous découvrirez une ADAP qui évolue sans jamais renoncer. Votre soutien, votre confiance et votre collaboration sont les moteurs de cette mutation. Ils garantissent que, derrière chacun des 937'506 instants de vie sauvage, notre engagement envers les communautés locales reste une réalité solide et pérenne.

Nathalie Rochat,
Responsable commission communication

REJOINDRE L'ADAP

L'ADAP existe grâce au soutien de ses membres. Si vous souhaitez contribuer au développement de ses activités, rejoignez-nous en tant que membres et restez ainsi informés sur l'évolution de nos actions. Pour ce faire, n'attendez pas et remplissez de suite le formulaire d'adhésion qui se trouve sur notre site :

www.adap.ch/sengager-avec-nous/

L'ADAP EN BREF

Développement organisationnel

Le développement organisationnel a été identifié comme besoin prioritaire dans la stratégie 2023-2025 pour permettre à l'association de continuer à répondre adéquatement aux demandes du terrain et à développer nos activités, comme le sollicitent divers partenaires reconnaissant la qualité de notre travail. Le suivi rapproché des projets depuis Genève, bien que de très bonne qualité, dépend encore majoritairement d'un investissement bénévole exténuant sur le long terme. Grâce à une fondation privée genevoise, nous avons engagé une démarche de développement organisationnel avec l'accompagnement du Dr Robert Atkinson d'Endeavour Consulting. Ce processus a débuté en décembre 2025 par un atelier réunissant les membres du comité de l'ADAP ainsi que les employés basés en Suisse. Le même atelier sera organisé avec

les employés tanzaniens sur le terrain en février 2026. Cette première phase du développement organisationnel se poursuivra jusqu'en mars 2026 et s'achèvera par un rapport d'évaluation préliminaire de l'organisation (OPA), incluant la définition du périmètre d'intervention ainsi qu'une évaluation de l'état de préparation, conformément à l'approche proposée par Endeavour Consulting.

« Coexister ? » Une exposition immersive sur les défis de la coexistence entre humains et faune en Tanzanie.

L'année 2025 a marqué le début de la préparation d'une nouvelle exposition conçue par l'ADAP sur les enjeux de la coexistence entre humains et faune en Tanzanie. L'équipe du projet, composée de Nathalie Rochat, Lucas Villard, Yves Hausser et Sandy Mermod, a entamé, à la fin de l'année 2025, un travail de réflexion autour du concept



général ainsi que du fil conducteur de l'exposition. Celle-ci vise à mettre en lumière le travail des acteur·rices locaux·ales à travers les données qu'ils et elles collectent, tout en s'appuyant sur des supports visuels afin d'explorer différentes approches de la conservation.

Grâce à une approche à la fois immersive et interactive, l'exposition invitera le public à réfléchir aux pratiques actuelles et aux enjeux qu'elles soulèvent, en mettant en évidence certains aspects parfois complexes ou peu visibles des relations entre les humains et la nature.

L'inauguration de l'exposition est prévue les 29 et 30 mai 2026, à l'occasion du 60e anniversaire de la Fédération genevoise de coopération.

Nous remercions chaleureusement la Loterie Romande, la Fédération genevoise de coopération ainsi que la Ville de Genève pour leur précieux soutien.

Best Taxpayer's Award 2025

En Tanzanie, le 19 décembre 2025, les équipes d'ADAP Tanzania ont accueilli une délégation du bureau régional de l'administration fiscale tanzanienne, Tanzania Revenue Authority (TRA) de Katiavi, accompagnée du responsable de TRA pour le district de Mlele. Cette visite avait pour objectif

de transmettre les félicitations et les remerciements de l'administration fiscale régionale aux équipes d'ADAP Tanzania, reconnue comme le contribuable le plus régulier et le plus important du district de Mlele pour l'exercice 2025 pour la deuxième année consécutive.

La délégation a également salué la qualité de la coopération entretenue avec l'ADAP Tanzania tout au long de cette période et a encouragé l'association à poursuivre dans cette dynamique de conformité et de collaboration pour les années à venir.

Afin de marquer cette reconnaissance, les représentants du TRA ont remis à ADAP Tanzania un petit cadeau en signe de reconnaissance. Nous tenons à féliciter chaleureusement toute l'équipe d'ADAP Tanzania, Renico Kinemo, notre comptable régional ainsi que ses collègues Helimina Mguli, Jovin Lwehabura, Romanus Mwakimata et Frank Kweka, pour leur remarquable travail pour le suivi comptable et financier des projets. Nos remerciements vont également à nos auditeurs d'Innovex pour leur précieux accompagnement.

Louise Sérasset, Secrétaire exécutive



PROJETS TANZANIE

NOTRE ZONE DE PROJETS	p. 8
CONFÉRENCE CHAMPIGNONS	p. 10
LION RECOVERY FUND	p. 12
KATAVI-UGALLA CORRIDOR	p. 14
RUNGWA RIVER CORRIDOR	p. 18
IPOLE WMA	p. 22
DONNÉES ÉCOLOGIQUES	p. 26

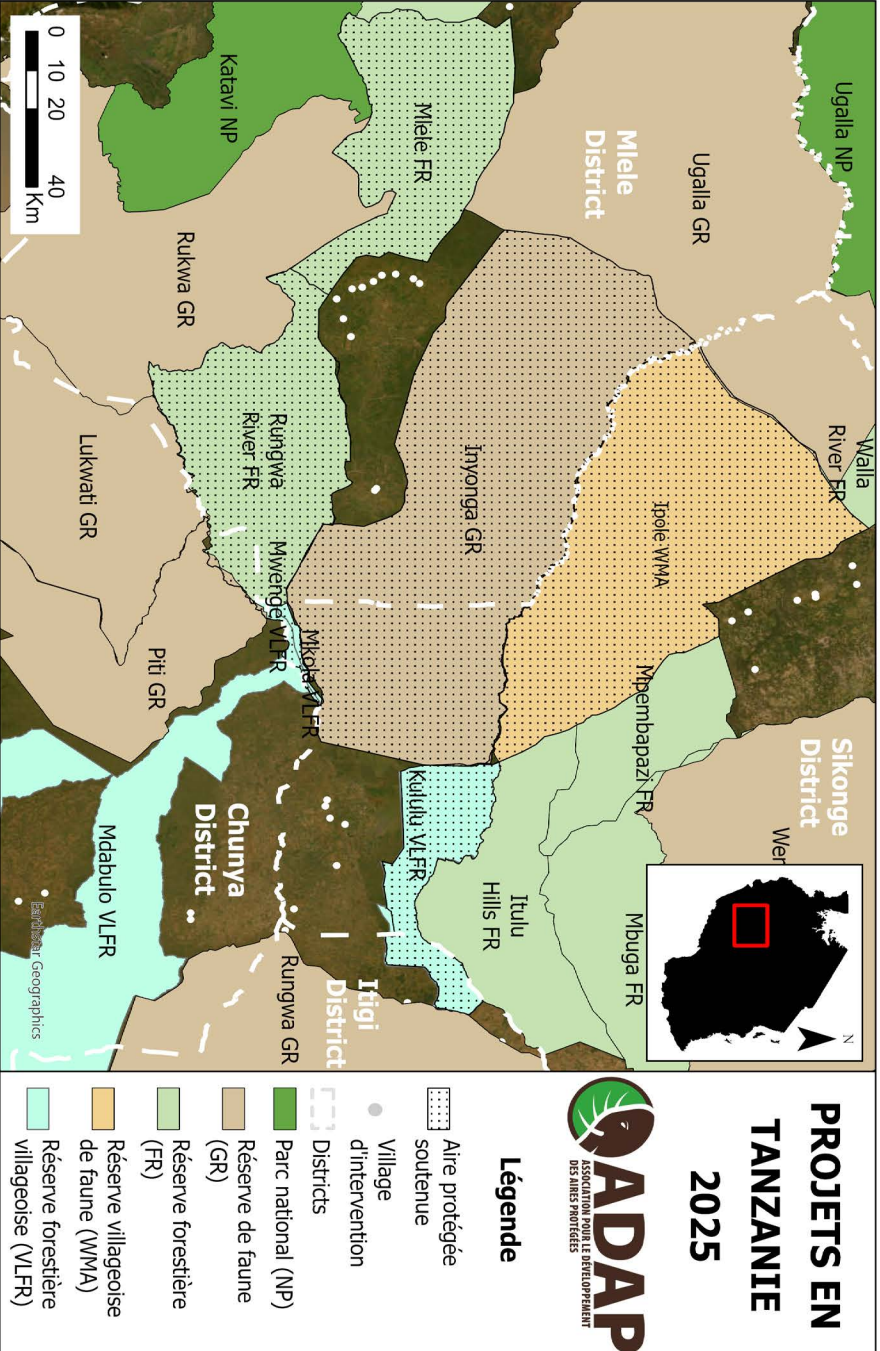


ZOOM SUR NOTRE ZONE DE PROJETS TANZANIE

Cette carte présente les projets de l'ADAP réalisés en 2025. Elle met en évidence les zones d'intervention dans plusieurs districts, notamment Sikonge, Chunya, Itigi et Mlele, ainsi que les différents types d'aires protégées concernées (parcs nationaux, réserves de faune, réserves forestières et zones villageoises).

Elle permet de visualiser la répartition géographique des activités des projets et les liens entre les communautés locales et les espaces naturels protégés, dans le cadre des activités de gestion durable des ressources naturelles.





CONFÉRENCE NATIONALE SUR LES CHAMPIGNONS SAUVAGES

L'atelier consacré aux champignons sauvages comestibles, organisé les 27 et 28 février 2025 à Tabora par le commissaire du district de Si-konge, le colonel Magembe, au nom du commissaire régional de Tabora, l'honorable Paul Matiko Chacha, et par l'ADAP, a rassemblé plus d'une centaine de participants. Cet événement a réuni des experts, des autorités politiques, des universitaires, des cueilleur-se-s de champignons ainsi que différents acteurs économiques afin d'évaluer le potentiel de la filière des champignons sauvages comestibles en Tanzanie et d'identifier les principaux défis auxquels elle fait face.

Au cours des échanges, les participants ont mis en avant l'importance de promouvoir les champignons sauvages comestibles pour leurs qualités nutritionnelles, leur capacité à générer des revenus supplémentaires — notamment pour les femmes et les jeunes — ainsi que leur contribution à la protection des forêts et à la

valorisation durable des ressources naturelles. L'atelier a également permis de souligner le rôle croissant de cette filière dans le développement économique local et dans l'amélioration des conditions de vie des communautés rurales.

L'un des résultats majeurs de la rencontre a été la décision de créer un Forum national du champignon en Tanzanie. Cette plateforme a pour objectif de fédérer les différents acteurs du secteur, de renforcer le plaidoyer en faveur de politiques adaptées et de soutenir la commercialisation des champignons sur les marchés locaux, nationaux et internationaux.

Plusieurs engagements importants ont été pris à l'issue de l'atelier. Le Tanzania Forestry Research Institute (TAFORI) ainsi que plusieurs universités se sont engagés à renforcer la recherche sur les champignons sauvages comestibles, notamment sur leur écologie, leur valeur nutritionnelle et leur potentiel économique.



Les administrations locales et régionales ont exprimé leur volonté de soutenir davantage les groupes de producteurs et de cueilleurs grâce à des prêts destinés à l'achat d'équipements et au développement d'infrastructures, ainsi qu'à travers un accompagnement dans les procédures administratives. Le Service forestier tanzanien (TFS) a annoncé vouloir faciliter les démarches d'obtention des permis d'accès aux réserves forestières. De son côté, le service tanzanien de la faune sauvage (TAWA) s'est engagé à prendre en considération l'accès des cueilleurs dans les futurs plans de gestion des réserves de chasse situées à proximité des villages.

L'atelier a également favorisé la création de liens entre les cueilleur-se-s et plusieurs institutions telles que le Tanzania Bureau of Standards, le Small Industry Development Organisation ainsi que des commerçants du marché de Tabora. Ces nouvelles collaborations ouvrent des perspectives prometteuses en matière de



certification des produits, de transformation et d'accès à de nouveaux marchés.

Malgré ces avancées, plusieurs défis persistent: la connaissance encore limitée des champignons sauvages, les réglementations contraignantes liées à l'accès aux forêts, l'absence d'une stratégie nationale pour les produits forestiers non ligneux, les difficultés de transformation et de commercialisation, ainsi que la déforestation et le pâturage illégal qui détruisent les champignons.

L'ADAP remercie chaleureusement le TAFORI, Urs Bloesch d'Adanson Consulting et la Fédération genevoise de coopération pour leur soutien à la réussite de cet atelier.

Louise Sérasset, Secrétaire exécutive



LION RECOVERY FUND

AGIR AVEC LES COMMUNAUTÉS POUR PROTÉGER LES LIONS ET LEUR HABITAT

En 2025, l'ADAP a renforcé ses actions de conservation du lion grâce à une subvention du Lion Recovery Fund (LRF). Ce soutien permet d'appuyer les patrouilles menées par le service tanzanien de la faune (TAWA), les autorités des districts de Mlele et Sikonge, ainsi que les rangers et écogardes villageois. L'objectif est de réduire les principales menaces pesant sur les écosystèmes et la faune sauvage, notamment la chasse illégale, la déforestation et le pâturage illégal dans les aires protégées. Cette approche contribue également à créer des emplois pour les jeunes des villages et à renforcer l'implication des communautés locales dans la conservation.

Le suivi réalisé par l'ADAP entre 2023 et 2025, complété par les données du service tanzanien de la faune (TAWA), confirme la présence durable des lions dans trois zones protégées soutenues par l'association : la réserve de faune d'Inyonga, la réserve villageoise d'Ipole et la

zone de gestion de la faune de Rungwa River. Ensemble, ces espaces couvrent plus de 10 000 km² et constituent des corridors écologiques essentiels du paysage Katavi–Ruaha–Ugalla.

Le financement du LRF, complété par celui de la Fédération Genevoise de Coopération, a permis de renforcer les patrouilles tout au long de l'année afin d'assurer une présence continue sur le terrain. Après la formalisation du partenariat avec TAWA en octobre 2025, l'ADAP a harmonisé ses méthodes avec les procédures SMART (*Spatial Monitoring and Reporting Tool*) déjà utilisées dans les autres réserves de la région. A partir de novembre 2025, des formations ont permis à 25 rangers de TAWA et 30 écogardes villageois d'adopter des protocoles standardisés pour le suivi des opérations, la planification des patrouilles et la communication. Des patrouilles SMART régulières ont ensuite été déployées dans les trois zones protégées, représentant en moyenne 28 jours de patrouille



par mois. L'ADAP a fourni un important appui opérationnel comprenant des véhicules, du matériel SMART, des équipements de communication ainsi que du matériel destiné aux écogardes, en plus de la prise en charge des coûts de fonctionnement des patrouilles. Le projet a également soutenu le recrutement et le déploiement de nouveaux écogardes, contribuant à mobiliser plus de 100 écogardes formés travaillant aux côtés des rangers de TAWA.

En collaboration avec Panthera, l'ADAP développe aussi des méthodes spécifiques de suivi des lions. Une première étude basée sur les empreintes, menée en octobre 2025 dans la zone de Rungwa River, a confirmé la présence de l'espèce dans une partie significative de la réserve. En outre, un suivi des collisions routières, a été réalisé afin d'identifier les points critiques en matière de collision et pouvoir proposer des mesures visant à réduire les risques tant pour la faune que pour les conducteurs.

Enfin, dans un souci de mieux coordonner les actions à l'échelle de la région, l'ADAP, Panthera et STEP (Southern Tanzania Elephant Program) ont organisé avec le soutien financier du LRF en mai 2025 un premier atelier à Dar es Salaam réunissant la plupart des organisations non gouvernementales de conservation intervenant dans l'ouest tanzanien (The Nature Conservancy, Wildlife Conservation Society, Frankfurt Zoological Society, Panthera, STEP, Honeyguide Foundation, Wasima).

Yves Hausser, Responsable projets



CO-GESTION DES FORÊTS DU CORRIDOR KATAVI-UGALLA

Objectifs du projet

La seconde phase de ce projet s'est terminée en novembre. La troisième phase, également financée par la Fédération genevoise de coopération, a débuté en décembre et se poursuivra jusqu'en novembre 2027. Le projet accompagne les villages de Mgombe, Uzega, Kanoge, Wachawaseme, Mtakuja, Kaulolo, Nsenkwa, Masigo et Uruwira dans la mise en place d'un processus de Joint Forest Management (JFM) couvrant l'ensemble de la réserve forestière de Mlele, d'une superficie de 2'350 km². Cette démarche vise à sécuriser les droits d'accès, les usages des ressources naturelles ainsi que les revenus générés par cette réserve au bénéfice des communautés locales.

En juillet 2025, le service tanzanien des forêts a informé les parties prenantes que le JFM ne pourrait pas se poursuivre, sans fournir de justification conforme au cadre légal. Malgré plusieurs démarches menées par les partenaires

du projet et les autorités locales, aucune clarification n'a été obtenue. Face à ce blocage, les activités prévues ont été réorientées vers l'information des communautés, l'analyse des besoins locaux et le développement d'une collaboration avec le service tanzanien de la faune afin de renforcer la participation communautaire dans la gestion des réserves de faune.

Les objectifs spécifiques de cette phase sont: (1) les villages qui bordent les réserves de faune de Rukwa, Ugalla et Inyonga sont pris en compte dans la gestion des réserves et coexistent avec la faune sauvage ; et (2) les jeunes formés à l'apiculture et les cueilleur.se.s de champignons ont des conditions propices pour obtenir 50% de leur revenus grâce aux produits forestiers non-ligneux.

Les partenaires locaux sont ADAP Tanzania et les gouvernements villageois des neuf villages engagés dans la cogestion de la réserve.



Activités réalisées en 2025

Joint Forest Management (JFM) : le projet a soutenu la mise en place d'une gestion forestière conjointe (JFM) entre neuf villages et le service des forêts pour la réserve forestière de Mlele Hills. Le village d'Uruwira a été intégré avec succès au processus et 4 écogardes ont été recrutés et formés. Une consultance en genre a été réalisée par une équipe interdisciplinaire du Tanzania Forestry Research Institute pour former les membres du JFM, élaborer une stratégie globale et un programme de formation pour intégrer les questions de genre dans la gestion forestière communautaire.

Gestion de la réserve : le projet a permis de payer une assurance maladie aux écogardes villageois et à leur famille. Il a aussi soutenu la mise en place d'outils de collecte de données lors des patrouilles de surveillance. Des formations ont été dispensées à 25 rangers de l'agence de faune (Tanzania Wildlife Agency)

et 30 écogardes villageois quant à l'utilisation du logiciel SMART, permettant d'améliorer la planification et le suivi des patrouilles. Des équipements informatiques et mobiles ont été fournis pour faciliter la collecte et la gestion des données en temps réel. Par ailleurs, une étude sur les collisions routières impliquant la faune a été lancée afin de documenter l'ampleur du phénomène, identifier les zones à risque et proposer des mesures de réduction des impacts. Ces actions contribuent à une meilleure compréhension des dynamiques écologiques et humaines pour une gestion plus efficace et basée sur des données fiables.

Coexistence humains-faune : une étude mandatée par l'ADAP a été menée en 2025 par Oliva Kombe afin d'analyser les conflits entre les communautés locales et la faune sauvage dans douze villages et hameaux de la zone de projet. Cette étude qualitative avec des groupes de discussion et l'interview d'acteurs clés indique



que les conflits sont plutôt rares. Cependant quand ils se produisent, l'impact est important, avec des dommages aux cultures (principalement par les grand koudous, potamochères et éléphants), la prédation sur le bétail (par les lions, hyènes et léopards) et de très rares attaques sur les humains. Les discussions ont mis en évidence le manque de prévention, de mécanismes de compensation et de participation des communautés dans la gestion des réserves. Les résultats de cette étude fournissent une base pour le développement de stratégies de réduction des conflits et appelle à collecter davantage d'informations pour favoriser la coexistence entre humains et faune sauvage.

Apiculture : le projet a poursuivi son appui au développement de l'apiculture comme source de revenus durables pour les communautés locales, en particulier pour les femmes et les jeunes. Des formations pratiques et des visites de terrain ont permis de renforcer les compétences en gestion des ruches, en suivi de la production et en entretien des équipements à 30 jeunes en décrochage scolaire et 45 femmes. Les jeunes ont récolté 123 litres de miel et réinvestissent leurs bénéfices en matériel pour étendre leurs activités et s'autonomiser. Cette phase était la dernière à soutenir la coopérative Nyuki Mlele (anciennement IBA) qui peut maintenant prendre son envol grâce à ses infrastructures et ses compétences. Toutefois, des défis importants subsistent, notamment le vol de ruches et la coupe de bois illégale, qui affectent la production et nécessitent un renforcement de la sécurité.



Champignons : la filière des champignons sauvages a fait l'objet d'un développement soutenu en 2025. Un atelier national de deux jours a eu lieu en février à Tabora et a réuni les principaux acteurs du secteur afin d'identifier les contraintes à sa structuration, notamment les obstacles réglementaires, les difficultés d'accès au marché et le manque de connaissances techniques. Cet événement a conduit à la création d'une plateforme nationale de coordination (plus de détails sur cette conférence p. 10).

Au niveau local, les capacités des cueilleur-se-s ont été renforcées pour continuer à améliorer la qualité. Une étude des marchés a été réalisée et les premiers champignons séchés ont pu être vendus lors de la foire Saba Saba à Dar es Salaam.

Sandy Mermod, Chargée de programme



Les jeunes apicultrices et apiculteurs récoltant le miel dans la réserve forestière de Mlele Hills.

RUNGWA RIVER

GESTION COMMUNAUTAIRE DES FORÊTS DU CORRIDOR DE LA RUNGWA

Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer les moyens de subsistance des communautés locales en appuyant le développement des filières des champignons et des produits apicoles, tout en renforçant la sensibilisation à la conservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. Il intervient dans les villages situés à proximité de la réserve forestière de Rungwa River ainsi que dans ceux traversés par les corridors de Kululu (Northern) et Mdabulo (Southern). Par ailleurs, le projet soutient la mise en place d'un dispositif de Joint Forest Management (JFM) pour la réserve de Rungwa River afin de favoriser une gestion participative des ressources naturelles.

Les objectifs spécifiques de cette troisième phase sont (1) les documents de co-gestion de la réserve de Rungwa River et l'aménagement du territoire des Northern corridor et Southern corridor sont soumis au gouvernement pour appro-

bation, (2) les producteurs des 16 villages ont la possibilité d'écouler leurs produits par une association qui les certifie, ils ont accès au matériel et au savoir-faire pour améliorer la qualité, (3) les jeunes, les femmes et les éleveurs s'investissent davantage dans la valorisation et la protection des ressources forestières.

Les partenaires locaux sont ADAP Tanzania et les gouvernements villageois d'Ilande, Isegenezya, Ipwaga et Mapili. Le projet couvre la réserve forestière de Rungwa River (2'100 km²) ainsi que les corridors Southern (950 km²) et Northern (850 km²).

En 2025, plusieurs adaptations ont été mises en place pour assurer la durabilité du projet : réduction des activités suite à l'arrêt des actions financées par l'USAID et suspension des interventions dans le district de Chunya (région de Mbeya). Le projet a également réorienté sa stratégie en passant d'une collaboration avec le service tanzanien des forêts à un partenariat avec le service



tanzanien de la faune, afin de renforcer les activités de conservation et l'implication des communautés riveraines des aires protégées.

Activités réalisées en 2025

Joint Forest Management (JFM) : le projet visait à renforcer la gestion participative des ressources forestières à travers des approches de gestion conjointe (JFM) et communautaire (CBFM). Suite au blocage du processus de JFM par les autorités forestières, les activités ont été réorientées vers la mise en place de réserves forestières villageoises à Mwenge et Mkola, avec l'appui technique du Tanzania Forestry Research Institute. Cela permettra à une zone de 100km², essentielle à la connectivité entre la rivière Rungwa et la réserve de faune d'Inyonga, d'être préservée, tout en permettant des retombées aux villages via des crédits carbone ou une coupe de bois mesurée.

Gestion de la réserve et suivi écologique:

Neuf patrouilles de surveillance ont été soutenues (4 patrouilles conjointes dans la zone contrôlée de la rivière Rungwa et cinq patrouilles dans les réserves forestières villageoises conjointes de Mwenge et Mkola). Au total, 21 écogardes (3 femmes et 17 hommes) ont participé à ces patrouilles sous la supervision du service de la faune et du conseil du district de Sikonge et de Mlele. Les écogardes ont aussi pu bénéficier d'une assurance maladie pour eux et leur famille et ont été formés à utiliser la méthodologie SMART pour collecter plus de données techniques et écologiques lors des patrouilles et pouvoir assurer une gestion adaptative prenant en compte ces données.

Aménagement du territoire : les dernières étapes pour finaliser le processus d'aménagement du territoire ont été réalisées avec la validation des plans d'affectation et la délivrance de plus de 700 certificats de droits coutumiers



d'occupation (équivalents à des titres de propriété) lors des dernières étapes de planification territoriale pour les villages de Mkola, Mwenge et Mgambo. Les villages pourront maintenant mieux gérer leur territoire, limiter et régler les conflits d'usage. Les titres de propriétés permettent de sécuriser les droits des familles paysannes mais aussi d'éviter le défrichement illégal en réserve puisque les propriétaires en limite de réserve auront leurs titres, à la différence de nouveaux arrivants illégaux.

Apiculture : cette année, 172 apiculteurs (132 hommes et 30 femmes) issus des villages d'Ipwaga, Mapili, Ilunde et Isegenezya ont bénéficié d'une formation dispensée par Tropical Bees Limited. Cette formation visait à renforcer leurs compétences en matière de valorisation des produits apicoles et d'amélioration du contrôle qualité afin de répondre aux exigences du marché. Le projet a aussi renforcé les capacités des apiculteurs à travers un appui aux coopératives

et la fourniture de machine pour presser le miel et extraire la cire.

Champignons : les compétences en récolte de champignons sauvages et transformation ont été renforcées, améliorant la qualité des produits. Une formation a été dispensée pour sécher les fruits et les légumes afin de valoriser les séchoirs en dehors de la saison des champignons, augmenter les sources de revenus et conserver des fruits abondants lors d'une courte période seulement comme les mangues. Des affiches présentant des consignes pour le séchage des fruits et légumes ont été réalisées et apposées sur les onze séchoirs fournis par le projet. Une étude scientifique, menée avec l'Université des sciences et technologies de Mbeya a confirmé la forte valeur nutritionnelle des champignons sauvages par rapport aux champignons cultivés, renforçant leur potentiel économique. Ces actions s'inscrivent dans une stratégie plus large de structuration de la filière et d'accès au marché.



Groupes de producteurs : après la coopérative MUVA du district de Sikonge enregistrée en 2024, une coopérative supplémentaire (KAUYE) du district de Mlele a été enregistrée cette année avec le soutien de l'ADAP. Ces coopératives rassemblent les groupes d'apiculteurs et cueilleurs de champignons afin de mieux défendre leurs intérêts mais aussi pour faire certifier leurs produits et trouver des nouveaux marchés. Deux apiculteurs (l'un de la coopérative MUVA et l'autre de la coopérative KAUYE) ont participé au salon national des entreprises à Dar es Salaam afin d'y présenter leurs produits naturels issus de l'apiculture et de la récolte des champignons. Le comptable du projet a fourni un coaching financier régulier aux coopératives afin qu'elles soient en règles et que leur trésorier aient les compétences pour appliquer les normes en vigueur.

Education environnementale : le projet a poursuivi ses activités d'éducation environnementale, notamment à travers un projet d'agro-

foresterie avec les clubs environnementaux des écoles de 7 villages. Sept parcelles ont été mises en place et 500 élèves formés aux pratiques agricoles durables. Plus de 30 000 arbres ont été plantés entre 2024 et 2025, contribuant à la sensibilisation des jeunes générations et à la résilience face aux changements climatiques. Une partie importante a été replantée sur les terrains publics (écoles, terrains communaux).

Groupes d'épargne : créés en 2024 dans 8 villages des corridors fauniques des districts d'Itigi et Sikonge, les 15 associations villageoises d'épargne et de crédit ont été très actives en 2025, avec un capital cumulé s'élevant à plus de 30 millions TZS (CHF 10'000.-) et des prêts atteignant 50 millions TZS (environ CHF 15'000.-). Au total, 387 personnes sont membres de ces groupes, dont 263 femmes, 124 hommes et 130 jeunes. Les groupes évoluent bien dans chaque village avec une supervision minimale des équipes de l'ADAP.

Sandy Mermod, Chargée de programme



RÉSERVE D'IPOLE

GESTION DURABLE DE LA RÉSERVE VILLAGEOISE

Objectifs du projet

La phase 2 du projet a débuté en octobre 2024 pour une durée de trois ans. Elle poursuit deux objectifs principaux : (1) JUHIWAI gouverne et gère la réserve d'Ipole afin de préserver les écosystèmes et garantir la transparence et l'inclusion des villages, et (2) Les habitants des huit villages ont un accès équitable aux ressources naturelles sur territoire villageois et dans la réserve et ils peuvent les valoriser.

Cette nouvelle phase met l'accent sur l'accompagnement de Jumuiya ya Hifadhi Wanyamapori ya Ipole (JUHIWAI), l'organisation communautaire responsable de la gestion de la réserve villageoise d'Ipole, qui couvre une superficie de 2'540 km². Le projet soutient notamment le renforcement de la gouvernance de l'organisation, la participation des jeunes et des femmes aux activités liées à la réserve, ainsi que la mise en œuvre des étapes 5 et 6 du processus d'aménagement du territoire. Le projet appuie également

le développement de plusieurs filières économiques telles que l'apiculture, la valorisation des champignons sauvages, la pêche et l'élevage.

Le partenaire local du projet est JUHIWAI, qui représente les huit villages riverains de la réserve: Ipole, Idekamiso, Utimule, Msuva, Mwamulu, Ugunda, Makazi et Udongo. Le principal bailleur de fonds est la Fédération genevoise de coopération, avec un cofinancement assuré par JUHIWAI. En raison de problèmes administratifs liés aux accords entre le partenaire local et le district, le projet a pris quelques mois de retard au démarrage.

Activités réalisées en 2025

Gouvernance : les activités ont permis de renforcer la gouvernance de JUHIWAI. La participation à la réunion annuelle du consortium des réserves villageoises de faune (CWMAC) a permis de valider les orientations stratégiques et le budget, tout en consolidant la place de JUHIWAI dans la coordination des WMA (wildlife manage-



ment area). Un processus participatif de révision de la constitution a été mené avec l'ensemble des acteurs locaux et institutionnels. Le document final a été validé à tous les niveaux administratifs, renforçant la légitimité, la transparence et la redevabilité de l'organisation. Par ailleurs, le bureau principal de JUHIWAI a été entièrement rénové, améliorant les conditions de travail.

Renforcement des capacités : le projet a contribué à la professionnalisation des acteurs locaux à travers la formation de 20 Village Game Scouts (VGS), sélectionnés dans les villages et formés au centre de Likuyu Sekamaganga. Cette formation a permis d'augmenter le nombre total d'écogardes au bénéfice d'une formation certifiante à 30, renforçant ainsi les capacités opérationnelles de gestion de la conservation. Elle a également favorisé une meilleure implication des communautés dans la surveillance et la gestion durable des ressources naturelles.

Gestion de la réserve : la gestion de la réserve villageoise Ipole a été soutenue grâce à cinq patrouilles multi-acteurs impliquant TAWA, les autorités locales et les écogardes. Ces opérations ont permis d'identifier et de sanctionner plusieurs infractions, notamment le braconnage, l'exploitation forestière illégale et le pâturage illégal dans la réserve. Le projet a également amélioré la protection sociale des écogardes grâce à une assurance santé couvrant 30 agents et leurs familles. La collaboration avec le CWMAC a également permis la révision du plan de gestion de la réserve d'Ipole pour la période 2024 - 2034, et sa validation par les villages. Le plan de gestion inclut la délimitation des zones d'usage et des règles de gestion durable, constituant un cadre stratégique pour la conservation à long terme. Le plan de gestion est en attente de validation par les services du ministère des ressources naturelles et du tourisme (MNRT).



Suivi écologique : trois quadrats de 36 sites avec des pièges photographiques ont été déployés pour collecter des informations sur les moyens et grands mammifères. Trois autres quadrats avaient été échantillonnés fin 2024. 46 espèces ont été détectées mais peu d'individus d'espèces menacées ont été capturés (3 éléphants et 1 lycaon). Un projet de recherche sur les collisions entre véhicules et faune a été lancé en collaboration avec un étudiant en master, avec une collecte de données couvrant plusieurs saisons. Les écogardes ont été formés à l'utilisation d'outils numériques pour le suivi sur le terrain. Ces actions ont permis d'améliorer la qualité

des données et de mieux orienter les décisions de gestion, tout en contribuant à la réduction des pressions illégales sur la faune.

Apiculture : le suivi de l'apiculture a concerné huit associations regroupant 70 producteurs dans huit villages. La dynamique est globalement positive, avec des structures mieux organisées et une bonne préparation des récoltes. Les associations disposent désormais d'équipements de base et développent des partenariats avec des acheteurs et des chercheurs. Cependant, des besoins persistent en matière de gestion financière et d'accès aux financements. Sur



Une partie des membres du comité et des employés de JUHIWAI.

le plan technique, des progrès sont observés, mais un accompagnement reste nécessaire pour améliorer la qualité des produits et favoriser la transition vers une apiculture commerciale diversifiée.

Champignons : treize participants du projet ont pris part à l'atelier national organisé par le projet Katavi-Ugalla (voir p. 10). Cinq villages ont été équipés de séchoirs solaires, améliorant les capacités de transformation et la qualité des produits, tout en facilitant l'accès au marché. Ces actions contribuent à structurer la filière tout en conciliant conservation et développement éco-

nomique.

Pêche et élevage : le projet soutient le suivi de la pêche et de l'élevage en collaboration avec le district. Les groupes de pêche respectent globalement la réglementation en vigueur, mais des tensions persistent avec les éleveurs, notamment autour de l'accès à l'eau et des impacts sur les zones de pêche. Des enjeux de sécurité ont également été identifiés. En réponse, un système de permis organisé a été mis en place afin d'améliorer la traçabilité, la sécurité et la gestion des activités.

Sandy Mermod, Chargée de programme



DONNÉES ÉCOLOGIQUES

LUCAS VILLARD

Cette année, le comité de l'ADAP vous propose un focus sur une des activités essentielles à l'évaluation de la bonne santé des écosystèmes de nos zones de projets, à savoir le suivi de la faune par pièges photographiques dans les différentes aires protégées. Ce suivi représente un investissement substantiel pour être mené à bien, tant au niveau matériel que logistique, et constitue un jeu de données uniques dans la région autant pour sa nature systématique, certaines zones ont été suivies sur plusieurs années, que par son ampleur spatiale, les surfaces couvertes par le suivi représentant près de 1'800 km² sur la dernière campagne de pose.

Entre octobre 2023 et juin 2025, 18 sessions de mise en place de pièges photographiques ont été effectuées par les écogardes villageois sur les trois aires protégées où interviennent les projets de l'ADAP (Mlele FR, Rungwa River FR et Ipole WMA) (voir carte de déploiement p. 30). Chaque session est constituée de 36 pièges répartis sous forme de grille, chaque piège étant

distant de 2 km. Un rapide calcul nous amène donc à $18 \times 36 = 648$ pièges posés puis récupérés au bout de 30 jours de fonctionnement. Ainsi, la bagatelle de 937'506 photos ont été rapatriées à Genève, triées puis annotées selon le ou les animaux détectés. A noter que pour cette étape de tri, l'utilisation d'une IA de reconnaissance d'image permet un gain de temps considérable car le fonctionnement des pièges est rarement parfait : la majeure partie des photos collectées ne possèdent aucun animal dessus car elles sont le résultat des déclenchements intempestifs dû à de multiples facteurs (végétation qui bouge devant le piège à cause du vent, vagues de chaleur qui déclenchent le détecteur infrarouge, piège défaillant prenant des photos en continu, etc...).



Occupation du territoire par la faune et incidence de la présence humaine

Une fois les images annotées avec l'identification de l'espèce prise en photo, nous passons à la modélisation de l'occupation du territoire des différentes espèces (appelé « occupancy modelling » dans la littérature scientifique). Même si cela peut sembler trivial comme analyse – la photo d'un éléphant sur le piège n°59 le 30 septembre 2023 à 21h44 nous informe bien qu'un éléphant était présent à l'endroit du piège - toute la subtilité de cette modélisation réside dans l'évaluation de différentes inconnues. Pour revenir à notre éléphant, était-il là car il vit effectivement dans les environs ? Ou ne faisait-il que passer dans la région ? Et à l'inverse si aucun éléphant

n'avait été détecté sur ce piège, est-ce parce qu'il n'y a effectivement pas d'éléphant qui vivent à l'endroit du piège photo ou qu'il sont tout simplement passés à 10 mètres derrière ? Toutes ses interrogations doivent nécessairement passer par une estimation conjointe de sa probabilité de détection et de sa probabilité d'utiliser le territoire où est posé le piège. En outre, l'un des objectifs des suivis est également de connaître et extrapoler le potentiel des aires protégées à être adéquat pour accueillir une espèce donnée et donc, il faut pouvoir mettre en relation des covariables susceptibles d'influencer cette adéquation avec nos estimations d'occupancy. Au final, nous pourrons produire des cartes de distributions des aires potentielles des domaines vitaux des espèces. Dans nos analyses, plusieurs variables sont considérées telles que la distance aux sources hydriques (rivières, lacs), la structure de l'habitat (forêt dense, prairie), ainsi que des variables liées à la présence humaine telles que la distance aux villages et la distance aux routes.



Résultats

Sur cette campagne de monitoring 2023-2025, 161'196 images ont pu être annotées jusqu'à l'espèce, démontrant un total de 50 espèces de moyen et grands mammifères présentes dans au moins une des trois aires protégées. Parmi ces espèces, 7 figurent sur la liste rouge des espèces menacées au niveau mondial établie par l'IUCN (girafe, hippopotame, éléphant, léopard, lion, pangolin de Temminck, lycaon). Même si globalement le cortège d'espèce est très semblable entre les trois aires protégées, chacune d'entre elles possède des espèces propres car elles abritent des habitats différents. Par exemple, le céphalophe bleu (*Philantomba monticola*) ne se retrouve que dans les zones de forêt denses propres à Mlele Forest Reserve /GCA et les impalas (*Aepyceros melampus*) affectionnent plus particulièrement les grandes surfaces de prairies de la réserve villageoise d'Ipole.

Au niveau de la répartition spatiale des espèces, des résultats tout à fait intéressants ont pu être

mis en lumière. Par exemple, la distribution et la fréquence des éléphants (carte avec présence éléphant p. 30) est sans commune mesure avec celle observée il y a une dizaine d'années et montre une très probable recolonisation de l'espèce depuis le parc national de Katavi jusque dans les zones de l'escarpement de Mlele FR depuis la grande crise de braconnage du début des années 2010 qui avait décimé la population de ces zones. De plus, la distribution en « couloir » du nord au sud de l'escarpement semble indiquer la présence d'un corridor de migration entre Katavi au Sud et Ugalla Game Reserve au Nord, le long de la rivière Msima. C'est un élément crucial à identifier pour conserver la connectivité des populations dans toute la région !

En plus de la faune sauvage, les pièges photographiques permettent également d'estimer la fréquentation des aires protégées par les humains, notamment les éleveurs accompagnés de leurs troupeaux alors qu'ils n'ont pas le droit de faire paître leur bétail dans les aires protégées. Le



but n'est pas ici de supplanter les gestionnaires quant à l'application des lois, mais permet avant tout de déterminer quelles espèces évitent les zones très fréquentées par les activités humaines en comparant l'« occupancy » modélisée pour les événements de capture des humains à celles des autres espèces. Ceci permet d'estimer le degré de « tolérance » des espèces aux activités humaines.

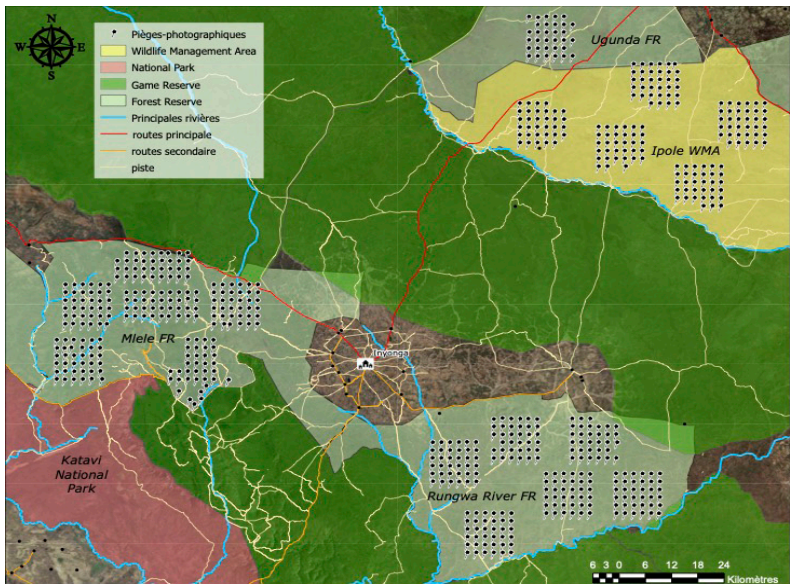
Finalement, la pose de pièges photographiques reste à ce jour le moyen le plus efficace en rapport qualité/prix pour évaluer l'état de conservation de la faune dans une zone donnée de manière rigoureuse et systématique, aussi bien en Tanzanie que partout dans le monde.

Lucas Villard,
Responsable commission Recherche

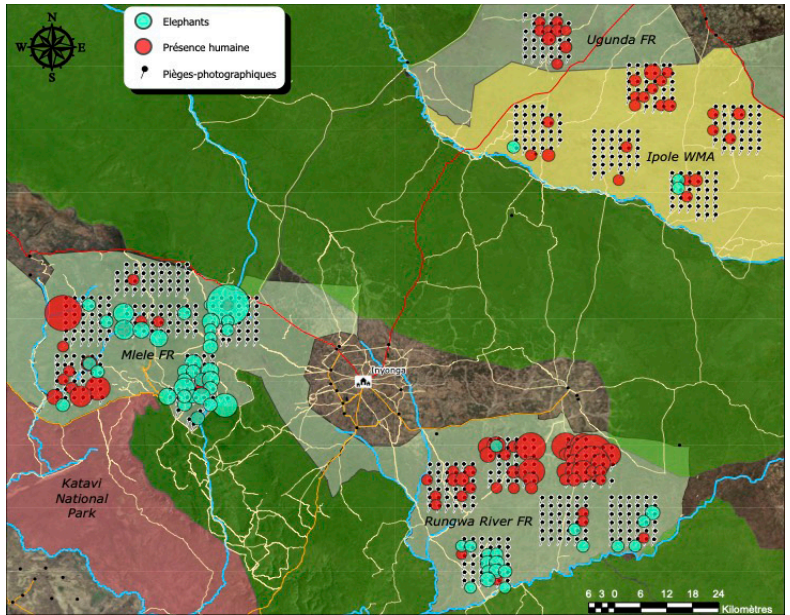


CameraName 59°F15 °C

11-24-2024 07:06:27



Carte de déploiement des pièges photographiques : sessions 2023 à 2025.



Nombre d'évènements de captures d'éléphants et d'activités humaines identifiés sur les pièges photographiques.

ÉTATS FINANCIERS



BILAN

ACTIFS

	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
ACTIFS CIRCULANTS		
Trésorerie	337'106.82	239'978.11
Actifs de régularisation	0.00	0.00
Total actif circulant	337'106.82	239'978.11
ACTIFS IMMOBILISÉS		
Immobilisations financières (dép. gar. loyer)	6'146.07	4'139.17
Immobilisations corporelles	0.00	0.00
Matériel informatique	4'931.45	0.00
Total actifs immobilisés	11'077.52	4'139.17
TOTAL DES ACTIFS	CHF 348'184.34	CHF 244'117.28

PASSIFS

	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
FONDS ÉTRANGERS		
Créanciers	0.00	0.00
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
Dettes à court terme portant intérêt	0.00	0.00
Autres dettes à court terme (IS)	2'500.39	1'657.45
Passifs de régularisation	9'447.00	7'703.55
Total capitaux étrangers à court terme	11'947.39	9'361.00
CAPITAUX ÉTRANGERS À LONG TERME		
Dettes à long terme portant intérêt	0.00	0.00
Fonds affectés aux projets	331'119.85	226'290.13
Total capitaux étrangers à long terme	331'119.85	226'290.13
CAPITAUX PROPRES		
Réserve légale issue du bénéfice	0.00	0.00
Réserves facultatives issues du bénéfice	8'466.15	32'090.90
Résultat de l'exercice	-3'349.05	-23'624.75
Total fonds propres	5'117.10	8'466.15
TOTAL DU PASSIF	CHF 348'184.34	CHF 244'117.28

COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

PRODUITS	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Fonds affectés aux projets	477'496.23	487'164.86
Produits divers	19'713.98	10'004.20
TOTAL DES PRODUITS	CHF 497'210.21	CHF 497'169.06

CHARGES

CHARGES DIRECTES DE PROJETS	AU 31.12.2025	AU 31.12.2024
Charges directes projet Ipole I 21-50	0.00	91'620.55
Charges directes projet Ipole II 24-46	179'345.32	36'562.45
Charges directes projet Rungwa III 23-40	67'686.80	117'848.62
Charges directes Katavi-Ugalla II 22-18	91'409.73	186'615.74
Charges directes projet Lion Recovery Fund TZ-AD-01-LRF	51'477.21	0.00
Charges directes projet Développement Organisationnel	953.35	0.00
Charges directes projet Exposition Interactive LoRo FGC 25-35	11'765.00	0.00
Total charges directes de projets	402'637.41	432'647.36

CHARGES DIRECTES DE PROJETS/FONDS PROPRES

Participation aux projets par fonds propres	1'728.54	3'687.69
Total charges directes de projets/Fonds Propres	1'728.54	3'687.69

GESTION ET ADMINISTRATION

Charges de personnel	73'160.34	59'291.55
Charges de fonctionnement	21'032.97	25'167.21
Amortissements & corrections de valeur sur les actifs immobilisés	0.00	0.00
Total charges de gestion et administration	96'193.31	84'458.76

TOTAL DES CHARGES	CHF 500'559.26	CHF 520'793.81
--------------------------	-----------------------	-----------------------

Résultat de l'exercice ordinaire	-3'349.05	-23'624.75
----------------------------------	-----------	------------

Charges extraordinaires

Résultat de l'exercice

CHF 497'210.21	CHF 497'169.06
-----------------------	-----------------------

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS POUR PROJETS

ANNÉE 2025

FONDS AFFECTÉS	SOLDE INITIAL AU 01.01.2025	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS	FRAIS DE GESTION	TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2025
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla II 22-18	37755.86	118'321.00	98'815.82	14'790.22	2734.04	45'204.86
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla II 25-55	0.00	39'898.00	0.00	4'987.25		34'910.75
Tanzanie - Projet Rungwa III 23-40	109'163.22	106'278.00	67'686.80	13'398.75		134'355.67
Tanzanie - Projet Ipole 21-50	486.00	0.00	0.00	0.00	-486.00	0.00
Tanzanie - Projet Ipole II 24-46	78'885.05	123'914.00	179'345.32	15'489.25	486.00	8'450.48
Tanzanie - Projet TZ-AD-01 LRF	0.00	78'687.00	54'100.11			24'586.89
Projet Développement Organisationnel	0.00	49'000.00	13'661.50		46.65	35'385.15
Projet Expo Interactive LoRo FGC 25-35	0.00	70'900.00	18'686.45	3'987.50		48'226.05
TOTAL fonds affectés	226'290.13	586'998.00	432'296.00	52'652.97	2'780.69	331'119.85

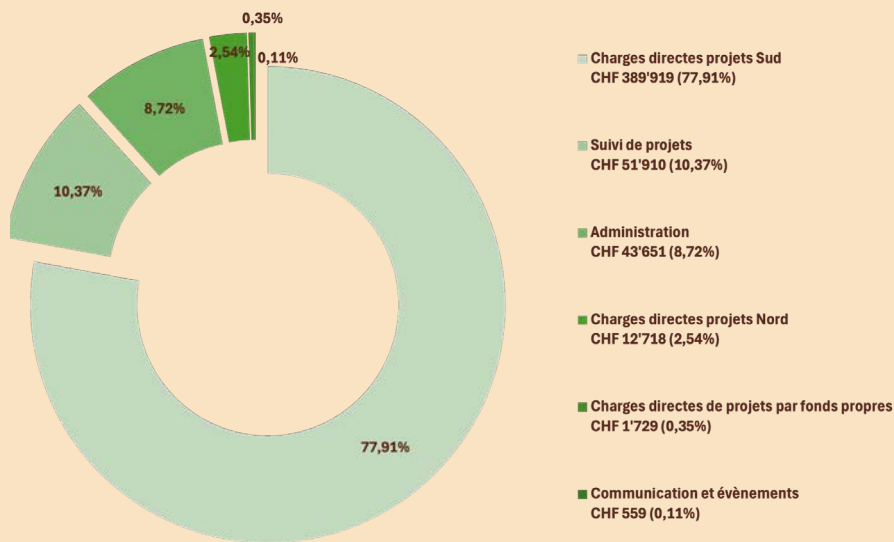
FONDS PROPRES	SOLDE INITIAL AU 01.01.2025	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS		TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2025
Capital	8'466.15				-3'349.05	5'117.10
Résultat de l'exercice		-3'349.05			3'349.05	0.00
TOTAL fonds libres	8'466.15	-3'349.05	0.00		0.00	5'117.10

ANNÉE 2024

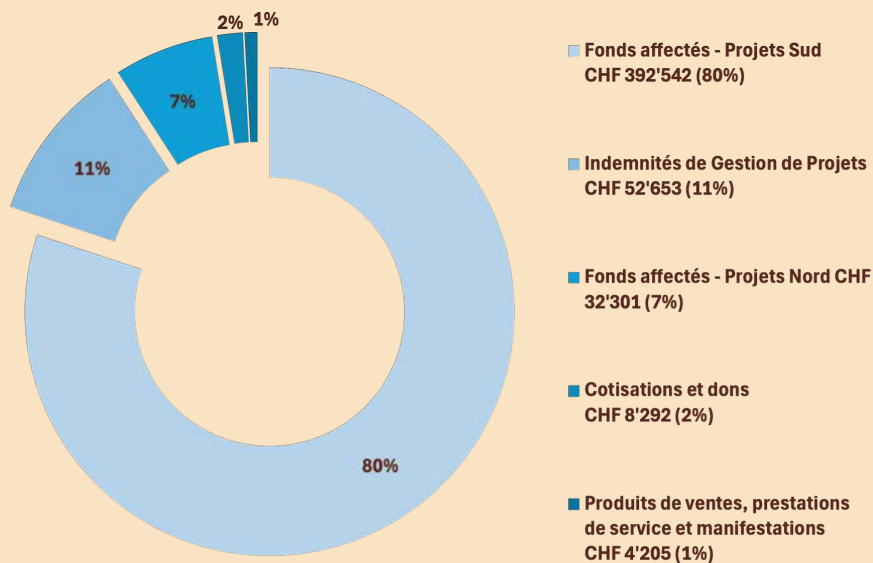
FONDS AFFECTÉS	SOLDE INITIAL AU 01.01.2024	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS	FRAIS DE GESTION	TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2024
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla 20-18	7718.47		506.47		-7212.00	0.00
Tanzanie - Projet Katavi-Ugalla II 22-18	94'990.51	139'594.09	186'615.74	17'425.00	7212.00	37'755.86
Tanzanie - Projet Rungwa II 21-09	1'000.85		88.85		-912.00	0.00
Tanzanie - Projet Rungwa III 23-40	81'651.47	165'048.37	117'848.62	20'600.00	912.00	109'163.22
Tanzanie - Projet Ipole 21-50	91'880.98	280.86	91'675.84	0.00		486.00
Tanzanie - Projet Ipole II 24-46	0.00	131'940.00	36'562.45	16'492.50		78'885.05
TOTAL fonds affectés	277'242.28	436'863.32	433'297.97	54'517.50	0.00	226'290.13

FONDS PROPRES	SOLDE INITIAL AU 01.01.2024	ATTRIBUTIONS	UTILISATIONS		TRANSFERTS INTERNES	SOLDE FINAL AU 31.12.2024
Capital	32'090.00				-23'624.75	8'466.15
Résultat de l'exercice		-23'624.75			23'624.75	0.00
TOTAL fonds libres	32'090.00	-23'624.75	0.00		0.00	8'466.15

RÉPARTITION DES CHARGES 2025



RÉPARTITION DES REVENUS 2025



Les comptes de l'ADAP sont présentés selon les normes Swiss GAAP RPC 21 définies pour l'établissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif. Ils ont été révisés par la Fiduciaire DRP SA, dont le rapport de révision est accessible en ligne : www.adap.ch.

Produits : en 2025, les recettes de l'association sont restées stables par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre CHF 497'210.21 contre CHF 497'169.06 en 2024. Cette stabilité reflète la continuité des activités de terrain et la bonne mise en œuvre des différents projets soutenus par l'association. Les dons liés et financements affectés aux projets ont représenté l'essentiel des produits, avec un montant de CHF 477'496.23, en légère diminution par rapport à 2024 (CHF 487'164.86). Les produits divers ont quant à eux connu une augmentation significative, passant de CHF 10'004.20 en 2024 à CHF 19'713.98 en 2025. Cette hausse s'explique en grande partie par le remboursement de l'OCAS pour l'assurance maternité pendant le congé maternité de la secrétaire exécutive en 2025.

Charges : les charges totales de l'exercice 2025 se sont élevées à CHF 500'559.26, contre CHF 520'793.81 en 2024, soit une diminution de près de 4%. Les charges directes liées aux projets ont diminué de CHF 432'647.36 en 2024 à CHF 402'637.41 en 2025. Cette baisse s'explique principalement par l'extension de 4 mois (sans financements complémentaires) du projet de co-gestion communautaire des corridors Kata-vi-Ugalla II, La participation de l'association aux projets par des fonds propres s'est élevée à CHF

1'728.54, en diminution par rapport à 2024 (CHF 3'687.69). Les charges de gestion et d'administration ont en revanche augmenté, passant à CHF 96'193.31 en 2025. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des charges de personnel, qui se sont élevées à CHF 75'160.34. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation du taux d'activité et du salaire de la chargée de programme, passé à 50% à partir de mars 2025. Les charges de fonctionnement ont, quant à elles, diminué de CHF 25'167.21 en 2024 à CHF 21'032.97 en 2025 et sont restées globalement maîtrisées.

Résultat : au final, l'exercice 2025 se clôture par une perte de CHF 3'349.05. Malgré ce résultat négatif, l'association a pu préserver une situation financière relativement stable grâce à la bonne maîtrise de ses charges et à la continuité de ses financements de projets. Les fonds propres de l'association s'élèvent désormais à CHF 5'117.10 au 31 décembre 2025, contre CHF 8'466.15 en 2024. Bien que ce niveau demeure positif, il reste limité et ne laisse qu'une faible marge de sécurité pour absorber d'éventuels imprévus. Le renforcement des fonds propres et la consolidation financière de l'association doivent ainsi continuer à constituer des priorités importantes pour les prochaines années.

**Lucy Novovitch, Trésorière et
Louise Sérasset, Secrétaire exécutive**

UN GRAND MERCI

À TOUS LES MEMBRES ET AUX DONATEURS DE L'ADAP

Ainsi qu'à nos :

Partenaires opérationnels

- Fédération Genevoise de Coopération
- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
- Research Triangle Institute
- Nyuki cooperative
- JFM committees de Mlele et Rungwa River
- UWAKIKA cooperative
- Muva cooperative
- KAUYE cooperative
- JUHIWAI
- Tanzania Forest Services
- AxessImpact
- Innovex Tanzania Ltd
- Adansonia Consulting
- Tanzania Wildlife Research Institute
- Tanzania Forestry Research Institute
- Tanzania Wildlife Management Authority
- Community Wildlife Management Areas Consortium

Bénévoles

- Le Comité
- Nicolas Wehrli

Crédits photos

- ADAP

Partenaires financiers

- Commune de Chêne-Bougeries
- Commune de Chêne-Bourg
- Commune de Lancy
- Commune de Plan-les-Ouates
- Commune de Presinge
- Commune de Puplinge
- Ville de Genève
- Etat de Genève
- Direction du Développement et de la Coopération
- USAID Tuhifadhi Maliasili
- Lion Recovery Fund

SOUTENIR L'ADAP

- Financièrement, à travers un don ou en devenant membre : CHF 80.- adulte, CHF 30.- étudiant/AVS/AI et CHF 250.- institutions. CCP : 17-212756-1
- Matériellement, par des dons de matériel de bureau, d'apiculture ou des équipements pour les patrouilles en brousse.
- En mettant votre temps à disposition en tant que bénévole pour nos manifestations ou nos activités de gestion à Genève.



Association pour le Développement des Aires Protégées
Rue des Savoises 15, 1205 Genève, Suisse
www.adap.ch, info@adap.ch
+41 (0) 22 320 76 75
CCP: 17-212756-1

